



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le mercredi 20 mai 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Journée mondiale de la biodiversité le 22 mai : Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO présentent 10 plans d'actions pour enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010**

A l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité, Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie rappellent l'engagement fort de la France pour relever le défi majeur posé à l'humanité : la perte de la biodiversité.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a présenté aujourd'hui, lors d'une communication en Conseil des ministres, les 10 plans d'action sectoriels prévus dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

**« La Stratégie nationale pour la biodiversité intègre désormais les mesures du Grenelle Environnement. Elle rassemble les actions devant permettre d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010, objectif partagé avec les autres pays de l'Union européenne. Tous les acteurs concernés doivent dès à présent se mobiliser pour intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des acteurs d'activités »** déclarent Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO.

Le renfort de la stratégie nationale pour la biodiversité est plus que jamais essentiel. Selon la récente évaluation des écosystèmes pour le millénaire, menée sous l'égide des Nations unies, **près des deux tiers des écosystèmes sont actuellement exploités au-delà de leurs capacités, et le taux de disparition des espèces est estimé de 100 à 1000 fois supérieur au rythme normal d'extinction.**

Les 10 plans d'action permettront **une meilleure prise en compte des changements climatiques et une garantie accrue de la préservation des continuités écologiques :**

---

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

01 40 81 31 59

Cabinet de Chantal JOUANNO

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

prise en compte de **la trame verte et bleue dans le schéma national des infrastructures de transports et dans les documents d'urbanisme, intégration des critères de biodiversité dans les aménagements touristiques et dans la politique agricole commune** (bandes enherbées, infrastructures agroécologiques), **renforcement des moyens de la fondation de recherche pour la biodiversité, mise en place d'un GIEC de la biodiversité, renforcement des moyens de l'Ifreco...**

Ces actions seront amplifiées par la stratégie nationale des aires protégées. Le lancement d'une **stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres est un des chantiers prioritaires du Grenelle Environnement**. D'ici 10 ans, la France doit atteindre l'objectif de 2% au moins du territoire terrestre métropolitain placé sous protection forte et de 10% des eaux territoriales françaises protégées : 3 nouveaux parcs nationaux vont être créés dont celui des Calanques pour lequel l'arrêté de prise en considération vient d'être publié, extension du Parc national de la Guadeloupe de 40 000ha dont une grande partie en mer, réseau Natura 2000 en mer sur plus de 3.1 millions d'hectares, un parc naturel marin prochainement mis à l'étude dans le bassin d'Arcachon...

Les 10 nouveaux plans d'action de la stratégie nationale pour la biodiversité et le bilan 2008 sont disponibles sur le site internet du MEEDDAT : <http://www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html>